

RENTREE SCOLAIRE

FICHE DE RECUEIL DES VŒUX

AFFECTATION FIN DE TERMINALE CAP

Demande d'admission en 1^{ère} professionnelle, BMA, MC et CAP 1 an

ETABLISSEMENT	ď	ORI	SIN	ΙE
Code UAI : _ _ _	_ _	. _ .	_ _	
		Ca	che	et

Département :

☐ public ☐ privé sous contrat

☐ privé hors contrat

SC	COLAIRE									
	2016	CODE INE (Identifiant National Elève): _ _ _ _ _ _ _ _								
IDENTITE DE L'ELEVE – en lettres capitales										
NOM :										
Né(e) le : _ Age : Garçon : □ Fille : □										
NOM et Prénom du représentant légal de l'élève :										
	ADRESSE :									
	Téléphone du domicile :									
-	Courriel:									
EN CAS	DE DEMENAGEME	NT, nouvelle	adresse à la procha	ine rentr	ée scolaire (joindre pièces					
justificatives) :										
	RITE (année en c									
Diplôme préparé :										
			écisez :							
	L'élève est doublant : ☐ oui ☐ non L'élève est sportif de haut niveau : ☐ oui ☐ non Dossier médical : ☐ oui ☐ non									
L'élève est sportif de haut niveau : ☐ oui ☐ non Dossier médical : ☐ oui ☐ non VŒUX DU CANDIDAT A CLASSER PAR ORDRE DE PREFERENCE — 5 vœux maximum										
VŒUX	DU CANDIDAT A	CLASSER PA		FERENCE	z – 5 vœux maxımum					
			Précisez sous statut scolaire – S –							
VŒUX	VŒUX CLASSE ET SPECIALI	PECIALITE	<u>ou</u>		ETABLISSEMENT	CODE VŒU	AVIS*			
ιωσκ			sous statut d'apprenti – A –	EIABLISSEMEN	0022 100	/(0.5				
			(**)							
N°1			S □ ou A □	Lycée :						
., ,				Ville:						
N°2			S □ ou A □	Lycée :						
			Ville :							
N°3			S □ ou A □	Lycée : Ville :						
			S □ ou A □	Lycée :						
N°4				Ville :						

N°5

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :

IMPORTANT : L'affectation ne devient définitive que si le candidat confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement dans les délais figurant sur la notification d'affectation et sous réserve d'obtention du CAP. En l'absence de démarche et sans justification, la place sera réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève.

S □ ou A □

Lycée:

Ville:

Certaines informations de cette fiche de recueil des vœux nécessaires à la préparation de l'affectation, assistée par ordinateur, seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique. Le droit d'accès prévu par la loi du 6 janvier 1978 pourra être exercé auprès de l'établissement d'origine (établissement public) ou auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (autre cas).

^{*} Réservé au chef d'établissement

^{**} Sous statut d'apprenti : contrat avec un employeur